

POUR VOUS INSCRIRE :

Session : Une session tous les mois
Nous contacter pour connaître la date de la prochaine session

Lieu de formation :
AVENIR CONSEIL FORMATION
40 rue de Pontoise 95870 Bezons

Adresser votre demande à
siege@acfoeo.fr / 01 34 26 07 17
afin de définir un rdv

Délai d'accès à la formation : 15 jours avant le démarrage de la session et après acceptation du financement

Vous êtes en situation de handicap ?
Site accessible aux PSH - Pour toute question, merci de contacter par mail Christele Scapolan : christele.scapolan@acfoeo.fr

MODALITÉS :

Rythme : présentiel

Nombre d'heures : 35 heures sur 1 semaine

Effectif : de 10 personnes à 20 personnes maximum par session

Horaires : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h à 17h00

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Apports théoriques et mise en situation
- Études de cas
- Jeux de rôle et exercices pratiques

FORMATEURS :

Professionnels confirmés depuis plusieurs années dans la formation sécurité routière et transport de personnes

PUBLIC ET TARIF :

Tout public (demandeurs d'emploi, salariés, particuliers, indépendants...)

3 formules possibles :

Préparation à l'examen VTC : 990 euros
Préparation à l'examen VTC + inscription CMA : 1200 euros
Préparation à l'examen VTC + inscription CMA + location de véhicule pour préparation à l'épreuve pratique : 1350 euros

E

En 2023 :
73% de réussite à l'examen
93% de satisfaction



PRÉREQUIS :

- Être titulaire du permis B en cours de validité depuis plus de 3 ans
- Avoir un casier judiciaire vierge volet B2

OBJECTIFS :

- Former au métier de « chauffeur de voiture de tourisme » en développant ses compétences relationnelles, en enrichissant ses compétences techniques, en connaissant les données réglementaires générales permettant d'appréhender au mieux la profession
- Optimiser ses chances de réussite à l'examen VTC et demander sa carte professionnelle de chauffeur VTC

PROGRAMME :



La formation est organisée autour de 7 modules (programme national) :

- Règlementation générale du droit des transports
- Règlementation nationale spécifique
- Sécurité routière
- Gestion d'entreprise
- Français
- Anglais professionnel
- Développement commercial

Une épreuve pratique peut être mise en place selon la formule choisie

MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Avant la formation : entretien individuel
A la fin de la formation : Examen blanc - évaluation de la satisfaction apprenant

VALIDATION :

Attestation de suivi de formation

DEBOUCHES / SUITES DE PARCOURS :

Possibilité d'inscription à la CMA pour passer les épreuves du VTC selon la formule choisie
L'accès à la profession VTC est délivré par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires depuis le 01/01/2022